

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 353

présenté par

M. Calmette, M. Aboubacar, M. Said, Mme Quéré, Mme Marcel, M. Paul, M. Peiro, M. Vergnier,
M. Sirugue, Mme Françoise Dumas, M. Durand, M. Germain et les membres du groupe socialiste,
républicain et citoyen

ARTICLE 8

À l'alinéa 6, après le mot :

« enseignement »,

insérer les mots :

« et les établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à ouvrir le dispositif des emplois d'avenir professeurs aux étudiants préparant les concours de l'enseignement agricole. L'enseignement agricole ayant connu, comme l'Éducation nationale, la réforme de la maîtrise, il se voit lui aussi concerné par un phénomène d'éviction sociale parmi les étudiants préparant les concours. Ainsi, la fermeture du dispositif à l'enseignement agricole ne serait pas comprise et pourrait être vécue comme une injustice par les territoires ruraux. C'est pourquoi il apparaît important d'inclure au dispositif des emplois d'avenir professeurs les étudiants préparant les concours de l'enseignement agricole dans un objectif de promotion sociale et d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes.